

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 D 05023

Numéro SIREN : 492 154 620

Nom ou dénomination : CONSEIL, EXPERTISE ET AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2020 sous le numéro de dépôt 129844

**Jonathan SAADA**  
**Commissaire aux comptes**  
**7 rue Théophile Gautier**  
**92200 Neuilly Sur Seine**

**Transformation de la société d'exercice libérale à responsabilité limitée**  
**CONSEIL EXPERTISE ET AUDIT**  
**en Société par Actions Simplifiée**

---

**Rapport du commissaire à la transformation**



Mesdames et Messieurs les associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 2 décembre 2020, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 7 décembre 2020.

Le commissaire à la transformation,



Jonathan SAADA

Commissaires aux Comptes,  
Membres des Compagnies Régionales de Versailles.